

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240912-2024_74-DE

Reçu le 12/09/2024

Publié le 12/09/2024

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024
À 18h

Délibération 2024 / 74
(13^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 17
Votants : 19

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
03/09/2024

Date de publication
du compte-rendu de
la séance :
13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 septembre à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : BACH Hélène (donne procuration à POIRRIER Michelle), VERTES Alain (donne procuration à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés : DELEUZE Christian, COQUEAU Stéphane.

Absents : MAIGNE Solange, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : ROUQUIE Vincent.

OBJET : DECISION MODIFICATION N°1 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du Schéma Directeur de l'Assainissement et de l'Eau Potable (SDAEP) de la Ville, de nouvelles opérations de travaux ont été lancées récemment.

Ainsi, suite aux dépenses engagées auprès de notre délégataire de service SAUR concernant la création d'un local de surpression pour le réservoir d'adduction d'eau potable de Soulié, la réfection du réseau d'assainissement rue du Barry ainsi que le renouvellement de l'automatisme et de la supervision de la station d'épuration (STEP), il convient de procéder à un ajustement de crédits consistant à amputer le chapitre 020, compte 020 de 70 000,00 € et à abonder du même montant le chapitre 21, comptes 21531, 21532 et 2158.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Eau et Assainissement présentant les écritures suivantes :

AR Prefecture

046-214601288-20240912-2024_74-DE

Reçu le 12/09/2024

Publié le 12/09/2024

Budget Annexe Eau & Assainissement
Décision modificative n° 1 du 11 septembre 2024

<u>Libellés de comptes</u>	<u>Comptes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Comptes</u>	<u>Recettes</u>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap. 020 - Dépenses imprévues :				
Dépenses imprévues	c/020	-70 000,00	-	-
Chap. 21 - Immobilisations corporelles :				
Réseaux d'adduction d'eau	c/21531	39 300,00	-	-
Réseaux d'assainissement	c/21532	19 900,00	-	-
Installations, matériel et outillages techniques - Autres	c/2158	10 800,00	-	-
TOTAL // SECTION D'INVESTISSEMENT :	-	0,00 €	-	0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance.



Vincent ROUQUIE

Le Maire



Michel SYLVESTRE

